

Délibération n° 2019-500

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE BAILLEUR LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE 8-10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A VAUHALLAN

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	65
Votants	:	65

Le mercredi 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Château
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-500

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Monsieur Vincent HULIN

Délibération n° 2019-500

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Franck GAUDART

Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE BAILLEUR LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE 8-10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A VAUHALLAN

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Claude PONS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des Impôts ;

VU l'article L451-1 à L451-13 du Code rural et de la pêche maritime relatif au régime du bail emphytéotique ;

VU la délibération n°2004-045 du Conseil communautaire du 27 mars 2004 relative à l'acquisition de la parcelle AC 286 située sur la commune de Vauhallan ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU le Plan Local d'urbanisme de la commune de Vauhallan approuvé le 25 juin 2019 ;

VU le courrier du Bailleur Les Résidences Yvelines Essonne du 1^{er} août 2019 sollicitant la conclusion d'un bail emphytéotique sur ce terrain ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a acquis en 2004 la parcelle cadastrée AC 286 sur la commune de Vauhallan situé 1 impasse Général Leclerc dans le but de constituer une réserve foncière ;

CONSIDERANT que le PLU de Vauhallan classe la parcelle AC 286 dans un secteur destiné exclusivement à la construction de logements locatifs sociaux, cette destination étant définie dans le schéma et dans le règlement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation ;

CONSIDERANT que la commune de Vauhallan, conformément à la loi SRU doit construire des logements sociaux et que l'opération permettra l'agrément et la réalisation de 10 logements locatifs sociaux destinés aux familles ;

CONSIDERANT que dans le cadre de développement du logement social sur la commune, le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne a étudié le montage juridique, technique et foncier de l'opération qui est envisageable à condition de conclure sur ce terrain un bail emphytéotique ;

CONSIDERANT que le bail emphytéotique serait conclu avec le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne pour une durée de 60 ans et comprendrait une redevance à l'euro symbolique ;

CONSIDERANT le projet de promesse de bail emphytéotique présenté par le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne ;

Délibération n° 2019-500

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et attractivité territoriale, PLH et logement, Gens du voyage, Numérique et Urbanisme » du 3 décembre 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

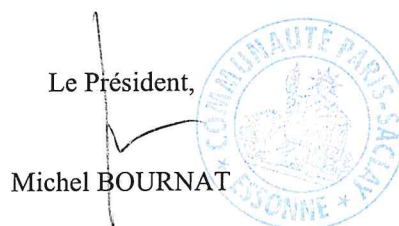
A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer avec le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne la promesse de bail emphytéotique et le bail emphytéotique définitif, ainsi que tous les actes afférents concernant la parcelle AC 286, d'une superficie de 420m² située 1 Impasse Général Leclerc à Vauhallan ;
2. DIT que le bail emphytéotique sera signé à l'euro symbolique pour une durée de 60 ans ;
3. DIT que le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne prend à sa charge l'ensemble des frais associés aux terrains, incluant les frais de géomètre, des diagnostics techniques et la démolition de la construction existante ;
4. DIT que la Communauté Paris-Saclay restera propriétaire de cette parcelle durant l'exécution du bail emphytéotique et qu'à l'échéance du bail, elle récupérera la parcelle et les logements réalisés par le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne.

Fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (65 VOIX)

65 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul

Délibération n° 2019-500

LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191218-lmc128083-DE-1-1

Date AR Préfecture :

23/12/19

- Affichée / Publiée le 24/12/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.